

HANDICAP, DÉPARTEMENT 16 AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP EN VOIE DE PROMOTION INTERNE



Le Département de Seine-et-Marne valorise l'emploi des personnes en situation de handicap © Getty Images

Dans le cadre de l'article 93 de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique, le Département participe à l'expérimentation de promotion interne par voie de détachement pour les agents en situation de handicap, titulaire de la fonction publique et occupant un emploi dont le grade est supérieur à celui détenu par l'agent.



Créé le: 9/01/2024

Il s'agit, sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité fixées par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, d'être bénéficiaire d'une promotion par voie de détachement sur le grade cible du poste occupé par l'agent.

Participer à l'évolution professionnelle des agents en situation de handicap

À ce titre et après avoir suivi la procédure liée à la mise en œuvre de ce dispositif, 16 agents sont désormais placés en période de détachement, pour une durée d'un an. Suite à cela, un nouvel échange devant la commission sera nécessaire avant la validation officielle de leur promotion interne.



Le saviez-vous ? Aujourd'hui, 6,69 % des agents du Département de Seine-et-Marne sont en situation de handicap, soit un taux supérieur à la législation (6 %).

Handicap

MDPH 77

Aides aux adultes en situation de handicap